

CONSTRUIRE UN PONT ENTRE LE SICA et L'AEC



Le Système d'intégration centraméricain (SICA) a été créé en 1991; c'est une organisation régionale dont font partie le Belize, le Costa Rica, la République Dominicaine, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama. Cette alliance a été constituée aux fins d'encourager l'intégration et de s'accorder sur des questions sensibles telles que la pauvreté, la démocratie, la liberté et le commerce. D'après le mandat du SICA, l'un de ses objectifs est de "promouvoir, de manière harmonieuse et équilibrée, le développement économique, social, culturel et politique durable des Etats Membres et de l'ensemble de la région. " Depuis sa création, le SICA s'est renforcé et sa population représente plus de 45 millions de personnes, avec un produit intérieur brut de 108 millions de dollars et des investissements internes de 3 milliards de dollars.[1] Le Système inclut aussi un groupe d'observateurs régionaux et extra régionaux d'Amérique latine, d'Europe et d'Asie.

L'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) est née de la volonté des 28 Etats, pays et territoires de la Grande Caraïbe qui la composent de renforcer la coopération dans la région ; c'est une initiative d'édification basée sur une proximité géographique évidente et des liens historiques avérés. L'AEC est donc une organisation pour la consultation, la coopération et la concertation entre les pays de la Grande Caraïbe. Elle repose sur quatre piliers et possède quatre Directions chargées de quatre (4) domaines thématiques orientés vers la croissance, parmi lesquels la réduction des risques de catastrophes, le transport, le commerce et les relations économiques extérieures et le tourisme durable.

Les organes et institutions du SICA tels que le Secrétariat à l'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA), le Secrétariat à l'intégration touristique de l'Amérique centrale (SITCA), le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPREDENAC), entre autres, sont des piliers importants pour la mise en place de politiques publiques.

La Communauté des États latino-américains et des Caraïbes - (CELAC) -une organisation régionale et internationale qui encourage l'intégration et le développement de ses membres- notait en 2010 que la convergence des organisations régionales sur des questions d'intérêt commun avait évolué compte tenu de l'intégration croissante des Etats latino-américains et caribéens et des organisations continentales,

Aux différents Sommets du CELAC, les Etats membres ont exprimé leur désir d'incorporer de la même façon les mécanismes régionaux d'intégration: (Premier Sommet du CELAC - Déclaration de Santiago): "23. Nous insistons sur le développement de l'instance du CELAC qui vise à renforcer la complémentarité et à éviter la duplication entre les mécanismes d'intégration dans la région, convaincus que leur interaction, basée sur les principes de solidarité et de coopération, est fondamentale pour la consolidation de la Communauté. Nous apprécions la collaboration résolue et permanente des mécanismes régionaux et sous-régionaux et des organisations internationales pendant l'année fondatrice".

Les Chefs d'Etat au Deuxième Sommet du CELAC, tenu à La Havane les 28 et 29 janvier 2014, ont par la suite réitéré ainsi cette déclaration:

"2.. Nous estimons qu'il est fondamental de perfectionner plus encore la coordination et la coopération entre les Etats membres du CELAC, dans le cadre d'organismes internationaux, tant que cela est possible et viable; 8. Nous reconnaissons ... l'importance d'un dialogue permanent pour consolider le consensus avec d'autres expériences ou institutions régionales et sous-régionales sur des questions d'intérêt régional, sur la base des principes de solidarité et complémentarité, ainsi que la coopération, en vue d'obtenir des résultats effectifs pour le développement durable, inclusif et basé sur la solidarité des Etats latino-américains et caribéens...."

Donc, conformément au mandat réitéré du CELAC, l'AEC est en train de renforcer ses relations avec des mécanismes régionaux avec lesquels elle partage des domaines spécialisés. On peut en particulier mentionner les plans en commun avec le SICA et les organismes spécialisés de ce système, et la collaboration dans différents domaines tels que l'environnement et l'atténuation des effets des catastrophes, la coordination de la politique étrangère, le tourisme, le transport aérien et les échanges culturels.

Le contexte de la coopération entre les deux régions se reflète en outre dans les dispositions de l'Accord de Coopération signé en 1997 par le SIECA et l'AEC à Guatemala City et Port-au-Prince respectivement. Dans cet Accord, les parties expriment leur volonté d'établir une coopération technique mutuelle et de coordonner des actions associées à des projets communs conformément à leurs objectifs généraux et à leurs programmes d'activités respectifs, reconnaissant ainsi qu'il est important d'unir leurs forces pour approfondir leurs relations en faisant appel à la collaboration et en mettant à profit la volonté des deux organisations de travailler de concert pour développer le commerce et toutes les déclarations qui encouragent les échanges économiques et commerciaux

dans la Caraïbe.

La Soixante-deuxième Réunion ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du Système d'intégration latino-américain s'est tenue récemment à Punta Cana en juin 2014; des questions d'intégration pour le Système centraméricain y ont été abordées, telles que l'approbation des politiques éducatives en Amérique centrale et la stratégie régionale pour le développement des statistiques ; la Déclaration de Punta Cana a été signée à cette occasion ; elle souligne en ces termes les efforts et l'importance d'un travail conjoint avec l'AEC: " De reconnaître les efforts de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) , relancer le dialogue dans la Grande Caraïbe et continuer à renforcer les liens existants afin d'approfondir la coopération dans des domaines stratégiques identifiés d'un commun accord. Nous avons aussi demandé au Secrétariat général du Système d'intégration d'Amérique centrale (SG-SICA) de continuer à renforcer les relations institutionnelles et la coopération avec les Secrétariats de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) ".

Des délégations de l'AEC et du SICA se sont réunies au Secrétariat de l'AEC en mai 2014 pour identifier des domaines de travail concrets et mettre au point un plan stratégique d'action 2015 pour la coopération et l'interaction entre ces deux organisations dans des domaines thématiques communs.

Sur cette base, des délégations techniques des deux organisations ont déjà proposé un plan de travail dans les différents domaines de coopération relevant de leur compétence, en vue d'échanger des données d'expériences et des connaissances pouvant influencer sur l'élaboration de stratégies qui, à leur tour, déboucheront sur des plans d'action régionaux visant à améliorer et accroître la compétitivité, attirer les investissements locaux et étrangers, faciliter le commerce et le tourisme durable, réduire les risques de catastrophes, entre autres, car ces facteurs amélioreront la qualité de vie des citoyens des Etats membres .

Ces deux organisations sont convaincues que leur travail conjoint sera conforme aux nobles objectifs du CELAC, tout en étant bénéfique pour les sociétés et peuples de la Grande Caraïbe et qu'il contribuera au développement des échanges commerciaux et des investissements entre leurs Etats membres.

Alberto Duran est le Directeur responsable du commerce à l'Association des Etats de la Caraïbe et Noemi Areli Sanchez l'assistante de recherche pour le commerce. Tout commentaire ou retour d'information peut être envoyé à l'adresse suivante: feedback@acs-aec.org

[1]